

Directives générales canyoning

1. Canyoning

Le **canyoning** consiste à descendre des rivières très encaissées et rapides. Les obstacles sont surmontés par des techniques d'escalade, de rappel, de saut, de glisse ou de nage. Des techniques et du matériel spécifiques sont requis en fonction du terrain et de l'état de l'eau.

2. But des directives

Les directives définissent les exigences relatives à l'encadrement d'expéditions de canyoning organisées à titre commercial et régissent la formation des guides exerçant ces activités à titre principal ou accessoire à différents niveaux. Elles précisent également le rapport à la nature et à l'environnement.

Dans ce sens, ces directives offrent aussi la possibilité à des touristes non formés de pratiquer le canyoning avec un équipement correct, en compagnie de guides compétents, dans un cadre structuré pour une sécurité maximale.

Les désignations utilisées dans ces directives telles que guide, moniteur, organisateur, etc. englobent de la même manière les personnes des deux sexes.

3. Classification des expéditions de canyoning par niveaux de difficulté

Le classement par niveau de difficulté des expéditions de canyoning se présente comme suit :

- L'échelle de cotation : (en majuscules) :

Niveau 1 F facile

Niveau 2 PD peu difficile

Niveau 3 AD assez difficile

Niveau 4 D difficile

Niveau 5 TD très difficile

Niveau 6 ED extrêmement difficile

- Caractère : (en minuscules) :
 - a présence de difficulté aquatique
 - b présence de difficulté en rappels et manœuvres de corde
 - c présence de difficulté en escalade
- Engagement (possibilités de dégagement et issues) :
 - I pas engagé (possibilité de descendre de l'embarcation à tout moment)
 - II peu engagé (tronçons de plus de ¼ d'heure sans issue possible)
 - III engagé (tronçons de plus d'1 heure sans issue possible)
 - IV très engagé (tronçons de plus de 2 heures sans issue possible)

La classification par niveaux de difficulté se réfère à des conditions normales. Un débit accru, par exemple en raison d'une fonte des neiges, d'orages ou de vidanges de bassins de retenue, est susceptible d'influencer le niveau de difficulté en très peu de temps.

4. Formation et formation continue des moniteurs de canyoning

1. La formation distingue les niveaux suivants :
 - Moniteur 1 assistant
 - Moniteur 2 chef de groupe
 - Guide de montagne avec formation complémentaire en canyoning
2. La structure de la formation, les conditions d'admission ainsi que les contenus de formation sont décrits dans les directives de formation Canyoning (voir annexes).
3. Les moniteurs de canyoning sont tenus d'effectuer des formations continues régulières dont le but est de garantir le niveau de connaissances et de compétences atteint et de l'adapter aux nouvelles évolutions.
4. La reconnaissance de cursus de formation ainsi que la classification des moniteurs selon point 4.1 sont du ressort de la commission d'experts de la fondation Safety in adventures, en concertation avec la SOA et, le cas échéant, avec d'autres organisations concernées.

5. Droits et obligations des moniteurs de canyoning

1. Les moniteurs 1 sont autorisés à conduire, sous la supervision de moniteurs 2 ou de guides de montagne ayant suivi la formation complémentaire, des groupes de six personnes au maximum dans un environnement aquatique qui leur est familier, jusqu'au niveau de difficulté moyen (niveau 3 et engagement III).
2. Les moniteurs 2 sont autorisés à conduire, dans un environnement aquatique qui leur est familier, des expéditions de tout niveau de difficulté. Le nombre de participants d'un groupe conduit par un moniteur 2 ne peut être supérieur à dix et il peut superviser 4 moniteurs 1 au maximum. D'une façon générale, aucune expédition ne peut comprendre plus de 24 participants.

En outre, les moniteurs de canyoning 2 ayant suivi cette formation à partir de 2015 ont besoin du module Trip Leader de la SOA.

3. Les tailles de groupes évoquées aux points 5.1 et 5.2 sont des chiffres qui ont fait leurs preuves en pratique. Il convient toutefois de les réduire en fonction des conditions, du degré de difficulté de l'expédition et du niveau de formation des participants, mais ils peuvent également être légèrement augmentés dans des conditions particulièrement favorables.
4. Les guides de montagne ayant suivi la formation complémentaire Canyoning sont habilités à conduire des expéditions de toute nature.

6. Droits et obligations de l'organisateur

1. Est considéré comme « organisateur » celui qui prend la décision de mener des expéditions de canyoning, publie des offres correspondantes, prend les dispositions requises à cet effet, définit le déroulement, engage les moniteurs chargés de l'encadrement et supervise l'organisation.
2. Celui qui agit en tant qu'organisateur doit engager soit un moniteur 2 ou un guide de montagne justifiant de la formation complémentaire en canyoning en qualité de responsable technique, à moins qu'il ne possède lui-même cette formation.
3. L'organisateur et le moniteur responsable (chef de groupe ou guide de montagne avec formation spéciale) ont les attributions suivantes :
 - Sélectionner le lieu du déroulement
 - Se procurer éventuellement toutes les autorisations requises pour cette expédition
 - Désigner et éventuellement former le moniteur responsable et l'assistant
 - Effectuer une reconnaissance des points d'accès et de sortie
 - Déterminer les lieux de rassemblement, y compris places de stationnement pour les participants
 - Contrôler les conditions météorologiques et hydrologiques
 - Etablir un dispositif de sécurité

- Avoir des égards pour la nature et l'environnement dans le cadre de l'organisation et du déroulement d'expéditions
- Se procurer les assurances requises pour l'expédition et les moniteurs
- Instruire et équiper les participants
- Informer les participants des risques inhérents à l'expédition prévue et des exigences requises
- Décider du déroulement de l'expédition

7. Exigences à l'égard des participants

1. Le canyoning implique un bon état de santé. Les personnes ayant des problèmes de santé devraient demander conseil à un médecin ou renoncer au canyoning.

En outre, les participants doivent posséder une solide condition physique et se déplacer avec assurance en dehors des sentiers tracés.

L'organisateur est en droit d'exiger de la part des participants qu'ils attestent par écrit remplir les conditions.

2. Ils doivent également disposer d'une assurance accidents.
3. Les personnes participant à une expédition de canyoning doivent suivre les instructions de l'organisateur et des moniteurs.
4. Après avoir été informé des risques de l'expédition, tout participant est en droit de se désister du contrat conclu avec le moniteur ou l'organisateur.

En revanche, après le début de l'expédition, un abandon n'est possible qu'en tenant compte des conditions du moment et des autres participants du groupe.

8. Dispositif de sécurité et mesures de sauvetage

1. Chaque moniteur connaît le dispositif de sécurité prévu pour l'itinéraire concerné et a pris les mesures préalables qui s'imposent (investigations, équipement, information).
2. Un moniteur est toujours autorisé à mettre fin à l'expédition face aux difficultés rencontrées au point de sortie le plus proche.
3. Chaque moniteur emporte une pharmacie de secours, protégée par un emballage étanche, ainsi que tout autre équipement de sauvetage requis par le contexte, et se charge des premiers secours en cas d'accident.
4. La décision de recourir à une aide extérieure (secours aériens, médecin, hôpital) est du ressort du moniteur responsable. Les souhaits justifiés de la personne accidentée sont à prendre en compte.

5. En cas d'accident, l'organisateur doit être avisé dans les meilleurs délais.
6. En cas d'accidents graves, l'organisateur ou le moniteur responsable avise la police.

9. Nature et environnement

1. L'organisateur et les moniteurs de canyoning ménagent la nature et l'environnement. Ils coopèrent avec les organisations de protection de l'environnement. Ils veillent en particulier à déterminer des points d'accès et de sortie portant le moins possible atteinte à l'environnement, à observer un comportement respectueux à l'égard de la nature et à un climat de bonne intelligence avec les riverains et d'autres utilisateurs du milieu aquatique.
2. L'organisateur et les moniteurs sensibilisent les participants à la nature et à l'environnement par une bonne organisation et des mesures ciblées.

10. Evolution des directives

Rédigées par le groupe de projet de l'OFSPPO pour la saison 2000, ces directives ont fait l'objet d'une première révision en février 2001 et sont appliquées depuis cette date.

Les organisations/institutions suivantes étaient représentées au sein du groupe de projet :

- Office fédéral du sport (OFSPPO, présidence)
- Bureau de prévention des accidents (bpa)
- Swiss Outdoor Association (SOA)
- Association Suisse des Guides de Montagne (ASGM)
- Fédération Suisse des Sports Aventure (FSSA)
- Société Suisse de Spéléologie /Spéléo-Secours (SSS)
- conseil juridique : Hans-Kaspar Stiffler, docteur en droit

L'application des directives est accompagnée depuis l'automne 2006 par la Commission Suisse de Canyoning SFKC/SSC, qui se compose de représentants de Swiss Outdoor Association SOA, de la Fédération Suisse des Sports Aventure FSSA ainsi que de l'OFSPPO.

Depuis la fusion des organisations SOA et FSSA en 2009, la SOA réexamine périodiquement ces directives et les adapte au besoin.

Annexe 1 :

Formation des moniteurs de canyoning : structure (résumé des directives de formation)

Niveau	Désignation : fonction	Conditions d'admission	Contenus sommaires	Durée
	Examen d'admission au cours de moniteur 1	<ul style="list-style-type: none"> - 18 ans - Brevet de samaritain (y c. cours CPR) ou formation équivalente - Expérience pratique du travail sur le terrain (au moins 5 expéditions de niveau de difficulté moyen) - Le cours préparatoire est vivement recommandé 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des principaux noeuds - Escalade : maîtrise du niveau 4 en terrain alpin - Descentes en rappel - Nager 100 m en max. 2 1/2 minutes - Soutenir une personne dans l'eau sur 25 m - Plonger et être capable de se repérer sous l'eau - Course de 12 minutes 	5-6 h
1	Guide de canyoning 1 Assistant : épaulé un moniteur 2 ou un guide de montagne ayant suivi la formation spéciale lors d'expéditions avec des groupes	- Examen d'admission réussi ou formation jugée équivalente	<ul style="list-style-type: none"> - Nœuds de base, technique de rappel, techniques de corde spécifiques au canyoning, escalade/progression dans un ravin, manœuvres de sauvetage, connaissance des cordes - Connaissance des courants, savoir nager, plonger et progresser à pied en eaux vives, glisser et sauter, technique des cordes dans l'eau, manœuvres de sauvetage dans l'eau - Initiation à la communication avec des groupes et au langage des signes, équipement, premiers secours en milieu aquatique, environnement, réglementations relatives au canyoning - Préparation des expéditions, gestion de la sécurité, didactique technique 	7 jours y c. examen
2	Guide de canyoning 2 Chef de groupe : dirige un groupe de manière autonome (seul ou avec	<ul style="list-style-type: none"> - Formation GC 1 réussie (ou formation jugée équivalente par le responsable de la formation) - Au moins 1 saison d'expérience (15 expéditions sur 5 sites différents), de niveau 1 	<ul style="list-style-type: none"> - Approfondissement des nœuds et techniques de rappel, évoluer sur le terrain et dans un canyon, connaissance des cordes - Approfondissement des techniques aquatiques - Langage des signes, connaissances générales de l'équipement ; 	7 jours y c. examen

	des assistants)	<ul style="list-style-type: none"> - Brevet SSS ou attestation équivalente - Cours CPR actualisé 	<p>approfondissement des techniques de sauvetage, de l'environnement ainsi que des réglementations relatives au canyoning ; bases légales et couvertures d'assurance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approfondissement préparation d'une expédition, gestion de la sécurité et didactique technique - Conduite d'un groupe 	
TL	Module Trip Leader SOA	La formation Trip Leader étant proposée par la SOA dans un module séparé et interdisciplinaire, elle n'est pas décrite de plus près ici.		

Annexe 2a :

Directives pour les cours de moniteur de canyoning 1

Conditions d'admission pour les MC 1	Examen d'admission réussi ou formation jugée équivalente		
But du cours :	Un moniteur 1 doit être capable d'instruire les participants d'une expédition et d'assister le moniteur/guide responsable.		
Thème	Objectif de formation : <i>Un moniteur 1 doit</i>	Contenus sommaires	Evaluation (en plus des notes d'expérience)
Techniques d'escalade et cordes			
Noeuds	- Etre capable d'utiliser de manière efficace et ciblée les nœuds de base (voir examen d'admission) - Connaître et être capable d'utiliser correctement d'autres nœuds spécifiques au canyoning	- Exercice et utilisation dans les situations les plus diverses ainsi que dans des conditions plus difficiles	Tâches intégrées dans le parcours d'examen
Techniques de rappel	- Mettre en place les systèmes de rappel de manière adaptée à la situation et être capable de les utiliser soi-même dans des conditions faciles ou d'assister le moniteur/guide responsable dans des situations difficiles	- Mettre en place dans des ancrages existants - Descente en rappel active et passive	Partie de l'examen final
Div. techniques de cordes	- Connaître et pouvoir prêter assistance dans l'utilisation des principales techniques de cordes nécessaires au canyoning	- Main-courante en corde - Tyrolienne - Corde en situation de pendule - Corde de conduite	
Escalade, évoluer sur le terrain et dans le canyon	- Progresser avec assurance dans le canyon - Grimper sur la berge et être capable de	- Escalade jusqu'au niveau 4 - Mise en pratique directe dans les exercices de	

	redescendre pour porter secours	la formation, parfois dans des conditions plus difficiles	
Manœuvres de sauvetage	- Réagir soi-même dans les situations faciles ou, dans des situations difficiles, être capable d'assister le moniteur/guide responsable	- Sauvetage par le haut ; grimper sur une corde	
Connaissance des cordes	- Connaître la construction du matériel, l'utiliser et l'entretenir correctement	- Construction, utilisation, transport, protection, entretien et marquage de cordes, cordelettes, bandes - Types de cordes, action des forces	Partie de l'examen écrit
Techniques aquatiques			
Connaissance des courants, nager, progresser et plonger en eaux vives	- Déceler et interpréter correctement les courants - Savoir apprécier correctement diverses situations en milieu aquatique et prendre des mesures appropriées	- Bases théoriques, études de cas, en pratique et en théorie - Formes de courants, forces en présence, obstacles, problèmes sous l'eau, nager et plonger en eaux vives (avec et sans lunettes)	Parcours chronométré avec différentes tâches (subdivisées éventuellement), partie de l'examen écrit
Glisser et sauter	- Connaître les dangers inhérents et - être capable d'en tirer les mesures qui s'imposent	- Contrôle de glissements et bassins de plongée - Sauter et glisser dans diverses situations et positions	Questions d'examen
Techniques de cordes dans l'eau	- Maîtriser les managements spécifiques dans un milieu aquatique agité	- Traverser et nager à la corde - Connaître les forces et dangers en présence - Savoir se lâcher au bon moment	
Manœuvres de sauvetage dans l'eau	- Sortir des gens des courants	Exercices de sauvetage avec des sacs de sauvetage et sauvetage direct	
Compléments spécifiques au canyoning, matériel, bases techniques			

Communication avec des groupes et langage des signes	- Connaître le langage des signes utilisé dans le canyoning, initiation d'un groupe, application spécifique aux situations	- Bases théoriques - Transmission exemplaire des connaissances dans le cours de moniteur et analyses avec les participants	Partie de l'examen écrit
Equipement	- Disposer d'un équipement adéquat, savoir l'utiliser et l'entretenir correctement - Etre capable de composer un équipement approprié pour chaque expédition	- Systèmes de ceintures, casques, chaussures, mousquetons, descendeurs, sites équipés pour des cordes, appareils pour grimper, combinaisons de plongée et accessoires, gilets de sauvetage, récipients étanches, lunettes; sac à dos, couteau/ciseaux, cordes de sûreté, lampes, ravitaillement/boissons, ... - Equipement de moniteur : ensemble de premiers secours, émetteurs-récepteurs, topos, ...	Vérifications permanentes pendant le cours et questions d'examen
Premiers secours dans le canyon	- En particulier les types d'accidents et d'incidents spécifiques et la manière d'y réagir	- Premiers secours dans des conditions plus difficiles - Mesures pour le groupe	Partie de l'examen écrit
Environnement	- Connaître les facteurs environnementaux susceptibles d'influencer le canyoning et adapter son comportement de sécurité en conséquence - Connaître les influences du canyoning sur l'environnement et adopter un comportement aussi respectueux que possible	- Connaissances de base en géologie, hydrologie et météorologie ; exemples de particularités locales, sources d'information ; observer les évolutions météorologiques et du milieu aquatique - Botanique et zoologie du canyon et de son environnement immédiat ; rapports avec la population locale et d'autres utilisateurs du canyon, marquages, transports	Partie de l'examen écrit
Réglementations relatives au canyoning	- Connaître les principales réglementations et évolutions dans le domaine du canyoning	- Directives pour le canyoning - Droits et obligations du moniteur de canyoning - Réglementations de la Confédération, des cantons, des associations (y c. LRisque et	Pour information uniquement, éventuellement partie de l'examen écrit

		ORisque) - Possibilités de formation et perfectionnement	
Direction / didactique			
Préparation d'une expédition	- Connaître les facteurs et mesures nécessaires à la bonne préparation d'une expédition	- Savoir utiliser les cartes, guides, topos, se repérer sur le terrain - Sources d'information régionales et locales	Quotidiennement, application exemplaire dans le cours de moniteur
Gestion de la sécurité	- Connaître les aspects et mesures nécessaires à une sécurité optimale du canyoning	- Connaissance et mise en œuvre de dispositifs de sécurité - Le rôle du moniteur, comportement de chef pendant l'expédition	Evaluation d'un exemple type en groupe
Didactique spécialisée	- Adapter les méthodes de conduite aux participants et à la situation	- Transmission exemplaire des connaissances dans le cours de moniteur et analyses avec les participants : informations avant le départ et pendant l'expédition, choix des parcours, rythme, lieux de ravitaillement, aide - Brefs exercices d'application par les participants au cours de moniteur	

Durée du cours et poids respectif des éléments de la formation

La durée du cours de moniteur 1 est d'au moins 7 jours de travail. Ceux-ci se composent de la manière suivante :

- 3 jours : Respectivement 1 jour de formation pour les techniques cordes/escalade, techniques aquatiques et compléments spécifiques au canyoning
- 3 jours : Pratique dans trois canyons différents en utilisant et approfondissant les domaines précités et formations dans les domaines conduite d'un groupe/didactique
- 1 jour d'examen.

Attributions des notes et exigences pour réussir le cours de moniteur 1

- Des notes d'expérience sont attribuées pendant le cours pour tous les thèmes précités (généralement par 2 formateurs). La moyenne de ces notes d'expérience doit être suffisante pour pouvoir se présenter à l'examen final. Si cette moyenne est insuffisante, tout le cours doit être répété.
- L'examen final se compose de trois parties : examen pratique respectivement dans les branches techniques d'escalade/des cordes et techniques aquatiques ainsi qu'un examen théorique. Une note suffisante doit être obtenue dans chacune des trois parties pour que l'examen final et le cours soient réussis. Des parties d'examen insuffisantes peuvent être répétées lors d'un prochain cours de moniteur 1.

Annexe 2b :

Directives pour les cours de moniteur de canyoning 2

Conditions d'admission au cours MC 2	<ul style="list-style-type: none"> - Formation MC 1 réussie (ou formation jugée équivalente par le responsable de la formation) - Au moins 1 saison complète d'expérience comme MC 1 (min. 15 expéditions de niveaux 1 à 5 dans différents canyons sous la supervision d'un moniteur ou guide responsable reconnu) - Brevet SSS ou formation équivalente (brevet de sécurité sports aquatiques J+S) - Cours CPR actualisé 		
But du cours :	Un moniteur 2 doit disposer de connaissances et aptitudes lui permettant d'assumer la responsabilité d'expéditions de canyoning, de sorte à conduire les clients en toute sécurité et, au besoin, pouvoir s'entourer de manière optimale de moniteurs pour l'accompagner.		
Thème	Objectifs de formation : <i>Un moniteur 2 doit</i>	Contenus sommaires	Évaluation (en plus des notes d'expérience)
Techniques d'escalade et cordes			
Noeuds	- Savoir utiliser efficacement et de manière ciblée tous les nœuds usuels en canyoning	- Exercer et utiliser dans les situations les plus diverses, surtout dans des conditions difficiles (intempérie, humidité, pression de temps, crépuscule)	Tâches intégrées dans le parcours d'examen
Techniques de rappel	- Mettre en place et savoir utiliser de manière autonome des systèmes de rappel adaptés à la situation	- Techniques du CM 1 et élargissement (y c. systèmes improvisés) - Exercer et utiliser dans des conditions difficiles - Aménager de nouvelles aires de repos	Tâches intégrées dans le parcours d'examen
Evoluer sur le terrain et dans le canyon	- Evoluer avec assurance dans chaque canyon en tant que moniteur responsable	- Recours adapté à la situation aux div. techniques de cordes du CM 1 et instructions aux moniteurs 1, escalade jusqu'au niveau 4,	

		évoluer sur des terrains difficiles - Mise en pratique directe dans les exercices de la formation, dans des conditions difficiles	
Connaissance des cordes	- Connaître les évolutions du matériel	- Dernières évolutions dans le secteur des cordes et de leur utilisation en canyoning	Partie de l'examen écrit
Techniques aquatiques, objectifs de formation			
Connaissance des courants, nager, progresser et plonger en eaux vives	- Connaître les spécificités et les dangers de l'eau en mouvement et savoir instruire son groupe en conséquence	Organisation du groupe pour - Nager et plonger en eaux vives (avec et sans lunettes), dans les formes de courants les plus diverses et dans des conditions difficiles - Marcher/évoluer dans l'eau	Parcours chronométré avec différentes missions (éventuellement réparties), Partie de l'examen écrit
Glisser et sauter	- Connaître les chances et dangers des sauts et glissades et y recourir judicieusement	- Contrôles préalables, instructions pour sauter et glisser dans différentes situations et positions	Questions d'examen
Techniques de cordes dans l'eau	- Maîtriser les managements spécifiques dans un milieu aquatique agité	- Recours judicieux aux cordes et managements efficaces avec la pression des courants et dans des situations délicates	
Compléments spécifiques au canyoning, matériel, bases théoriques			
Langage des signes	- Connaître et savoir utiliser le langage des signes usuel dans le canyoning	- Transmission exemplaire des connaissances dans le cours de moniteur et analyses avec les participants	Partie de l'examen écrit
Connaissances générales du matériel	- Etre capable de composer un équipement approprié pour chaque expédition - Connaître les dernières évolutions dans le secteur du matériel	- Equipement de base et éléments spécifiques au canyoning pour les participants - Equipement spécial de moniteur : ensemble premiers secours, émetteurs-récepteurs, dispositif de sécurité y c. topos, matériel pour des systèmes de sécurité et de rappel improvisés, ...	Contrôles continus

Techniques de sauvetage	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les blessures spécifiques au canyoning et leur prévention - Connaître le dispositif de sécurité pour l'expédition prévue et avoir pris les mesures correspondantes - Organiser des sauvetages improvisés, adaptés à la situation, et savoir les diriger 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparatifs et mesures pendant l'expédition - Exemples de cas : marche à suivre pour un sauvetage dans les situations les plus diverses - Recours aux assistants ; mesures pour les participants - Collaboration avec les organisations de sauvetage compétentes 	Situation d'examen
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les facteurs environnementaux susceptibles d'influencer le canyoning et adapter son comportement de sécurité en conséquence - Connaître les influences du canyoning sur l'environnement et adopter un comportement aussi respectueux que possible 	<ul style="list-style-type: none"> - Approfondissement géologie, hydrologie et météorologie ; interprétation correcte des sources d'information - Protection de l'environnement ; rapports avec la population locale, d'autres utilisateurs du canyon, les autorités, associations ; marquages, transports 	Partie de l'examen écrit
Réglementations relatives au canyoning	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principales réglementations et évolutions dans le domaine du canyoning 	<ul style="list-style-type: none"> - Directives actuelles pour le canyoning - Exigences à l'égard de l'organisateur (certifications, etc.) - Réglementations de la Confédération, des cantons, des associations (y c. LRisque et ORisque) - Possibilités de formation et perfectionnement 	Seulement informatif, éventuellement partie de l'examen écrit
Bases légales et couvertures d'assurance	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux droits et obligations du moniteur de canyoning 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité civile en tant que moniteur, chef d'entreprise - Assurance accidents - Réglementations relatives à la protection de la nature - Bases légales pour les activités commerciales 	Partie de l'examen écrit
Direction / didactique :			

Préparation d'une expédition	- Connaître les facteurs et mesures nécessaires à la bonne préparation d'une expédition pour des groupes de différentes tailles	- Savoir utiliser le matériel d'orientation - Sources d'information régionales et locales - Equipement adapté ainsi que planification et organisation du temps - Information des participants ainsi que de personnes de référence en dehors du canyon	Quotidiennement, application exemplaire dans le cours de moniteur
Gestion de la sécurité	- Connaître les aspects et mesures nécessaires à une sécurité optimale du canyoning avec des groupes	- Elaborer un dispositif de sécurité - Le rôle du moniteur principal ; recours aux assistants - Collaboration avec les autorités et d'autres institutions concernées	Evaluation d'un exemple type en groupe
Didactique technique	- Savoir instruire ses clients et d'éventuels assistants de manière correcte sur le plan technique et adaptée à la situation	- Manières de procéder, options méthodologiques : séquences exemplaires dans le CM suivies d'une évaluation - Régulièrement brefs exercices par les participants au CM	
Encadrement	- Donner aux clients un sentiment de sécurité par l'accompagnement - Recourir aux assistants de manière adaptée aux aptitudes, à la situation et au groupe - Transmettre une image positive du canyoning face à l'extérieur	- Styles de direction et l'effet qu'ils produisent - de l'accueil jusqu'à la prise de congé - Exemples pratiques d'encadrement, suivis d'une analyse commune - Comportement pendant le CM en tant que futur responsable de l'encadrement	Séquence d'examen ; évaluation de - recours aux assistants - instructions aux participants

Durée du cours et poids respectif des éléments de la formation

La durée du cours de moniteur 2 est d'au moins 7 jours de travail. Ceux-ci se composent de la manière suivante :

- 3 jours : Respectivement 1 jour de formation/approfondissement pour les techniques cordes/escalade, techniques aquatiques et compléments spécifiques au canyoning

- 3 jours : Pratique dans trois canyons différents en utilisant et approfondissant les domaines précités ainsi que formation et approfondissement des thèmes conduite d'un groupe/didactique
- 1 jour d'examen.

Attribution des notes et exigences pour réussir le cours de moniteur 2

- Des notes d'expérience sont attribuées pendant le cours pour tous les thèmes précités (en général par 2 formateurs). La moyenne de ces notes d'expérience doit être suffisante pour pouvoir se présenter à l'examen final. Si cette moyenne est insuffisante, tout le cours doit être répété.
- L'examen final se compose de trois parties : examen pratique respectivement dans les branches techniques d'escalade/des cordes et techniques aquatiques ainsi qu'un examen théorique. Une note suffisante doit être obtenue dans chacune des trois parties pour que l'examen final et le cours soient réussis. Des parties d'examen insuffisantes peuvent être répétées lors d'un prochain CM 2.